

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/06/2024 (pour avis) ;
2. Point d'actualité budgétaire et examens des demandes de financement complémentaires 2024 (pour avis) ;
3. Examen du plan annuel de prévention et de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (pour avis) ; **Point reporté**
4. Projet de relogement des CIO/IEN au CFP d'Abbeville (pour avis) ;
5. Compte rendu de la visite d'une délégation de la formation spécialisée du CSAL au SGC de Montdidier le 15/05/2024 et suites données (pour information) ;
6. Examen des rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail concernant les SGC de Montdidier, Albert et Doullens (pour information) ;
7. Compte rendu des travaux en cours des GT(s) immobiliers concernant le réaménagement du SIED et du SPF-E (pour information) ;
8. Examens des registres santé et sécurité au travail, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;
9. Examens des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL-FS (cf articles 32 et 39 du RI) (pour information) ;
10. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Vous pouvez lire notre déclaration liminaire : [ICI](#)

## Réponse aux différentes déclarations liminaires

En réponse aux différentes déclarations liminaires, la directrice a indiqué son désaccord avec l'utilisation du terme « austérité » en soulignant qu'« on ne peut pas dire que nous manquons de moyens alors que 58 % du PIB de la France est consacré aux Finances Publiques ».

Elle a également souligné que le Cadre d'Objectifs et de Moyens est bien un cadre et non un contrat. Ainsi, si le COM prévoyait une pause dans la suppression des emplois, il n'est en rien un engagement. Elle a ainsi expliqué que la DGFIP étant la plus importante administration du ministère, celle-ci constituait donc la marge de manœuvre en terme de politique d'emplois du gouvernement pour le Ministère des Finances.

Elle a néanmoins précisé que la Directrice Générale s'est battue pour limiter le nombre de suppression d'emplois et conserver des crédits consacrés à la dette technologique et ainsi obtenir des gains de productivité compensant lesdites suppressions d'emplois.

Elle a rappelé que la hausse du régime indemnitaire serait bien appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Concernant les ponts naturels, la Direction Générale a tranché sans consulter les organisations syndicales : il n'y aura pas de ponts naturels en 2025, l'argument avancé étant celui de la continuité du service public.

La **CGT Finances Publiques** a dénoncé le caractère descendant d'une telle décision et souligné une dégradation du dialogue social sur ce point.

La question de l'organisation des services lors de ces jours de pont sera néanmoins inscrite à l'ordre du jour du prochain CSAL,

Pour mémoire, en 2025, il s'agit des dates suivantes : 2 mai, 9 mai, 30 mai, 10 novembre, 26 décembre.

La directrice a argué que la suppression de ces ponts naturels obligatoires permettait aux agents de disposer librement de leurs jours de congés.

Pour **la CGT Finances Publiques**, il convient de souligner la relativité de cette liberté puisque les agents peuvent être contraints de travailler les jours de pont naturel alors qu'ils auraient voulu les poser.

La directrice a également précisé que l'autorisation d'absence exceptionnelle, a priori, demeurait et qu'elle pouvait donc être posée librement.

Pour rappel, **la CGT Finances Publiques** a toujours été claire sur la question des ponts naturels : si un pont naturel devait être imposé ; alors, il n'appartient pas à l'administration d'obliger l'agent à prendre sur le contingent de ses congés (CA ou RTT) mais de lui accorder autant d'autorisations d'absences que de ponts naturels obligatoires.

Concernant la Cité Administrative, la direction a indiqué qu'un bureau serait transformé en infirmerie dans le bâtiment C puisque celui-ci n'en dispose pas.

Concernant le remplacement des ascenseurs de Rollin, la direction a indiqué qu'elle constituait une demande prioritaire sur toutes les lignes de crédits de la direction pour l'année 2025.

Approbation du procès-verbal de la séance du 04/06/2024 (pour avis) ;

Adopté à l'unanimité

Point d'actualité budgétaire  
et examens des demandes de financement complémentaires 2024  
(pour avis)

La Formation Spécialisée a approuvé à l'unanimité l'utilisation du solde des crédits restant à disposition.

Seul, l'acquisition du lève-armoire a été différé. Il fera l'objet de discussion en 2025.

La **CGT Finances Publiques de la Somme** a fait observer qu'une partie des acquisitions réalisées sur le budget de la Formation Spécialisée auraient dû être réalisées sur celui de la direction, direction qui ne disposait pas des crédits nécessaires. Sur ce point, un effort sera donc demandé à la direction sur le budget 2025.

Projet de relogement des CIO/IEN au CFP d'Abbeville (pour avis) ;

Le site d'Abbeville va accueillir dans ses locaux le Centre d'information et d'Orientation de l'Education Nationale à compter de septembre 2025 après une période de travaux. Il s'agit d'un service de 24 personnes.

Dans la mesure où l'accueil de ce service permettra une réduction des charges liées à l'immeuble sans altérer, a priori, les conditions de travail de la DDFiP, la **CGT** a émis un avis favorable.

**La CGT Finances Publiques** sera attentive à la réaffectation des économies réalisées pour améliorer les conditions de travail des agents.

Avis favorable : CGT – CFDT

Abstention : FO – Solidaires Finances Publiques.

5. Compte rendu de la visite d'une délégation de la formation spécialisée du CSAL au SGC de Montdidier le 15/05/2024 et suites données (pour information) ;

Une délégation de la formation spécialisée composée de représentant du personnel s'est transporté au SGC de Montdidier le 15 mai dernier. Vous trouverez ledit rapport [ICI](#).

Un certain nombre de points d'amélioration dépend de l'autorisation du propriétaire des murs, en l'occurrence la Commune de Montdidier.

La directrice a indiqué qu'elle adresserait un courrier officiel de relance à Madame le Maire de Montdidier pour recevoir une réponse précise et officielle sur lesdits sujets.

Examen des rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail concernant les SGC de Montdidier, Albert et Doullens (pour information) ;

La **CGT Finances Publiques** souligne la qualité des rapports émis par l'inspecteur santé sécurité au travail. Des réponses ont été apportées par la direction.

La **CGT Finances Publiques** sera attentive à l'effectivité des mesures prises lors de ses différentes visites de service.

Compte rendu des travaux en cours des GT(s) immobiliers concernant le réaménagement du SIED et du SPF-E (pour information) ;

Concernant le réaménagement du SIED, un nouveau groupe de travail sera convoqué le 26 novembre prochain sur site. D'ici là, les armoires devraient être vidées et déplacées sous réserve de la faisabilité d'une telle opération eu égard au risque « amiante ».

Concernant le réaménagement du SPF-E, de nouveaux bureaux devraient être livrés à partir du 18 novembre. Trois luminaires et des dalles phoniques ont également été commandés.

La **CGT Finances Publiques** poursuivra un suivi attentif de ces différents projets de réaménagements et ce dans le respect de la volonté des agents.

Examens des registres santé et sécurité au travail, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;

L'ensemble des organisations syndicales a émis une volonté unanime d'avoir un accès aux fiches de signalement afin de pouvoir réaliser sa mission de prévention des risques professionnels.

Vous pouvez consulter cette demande [ici](#).

En tout état de cause, aucune disposition n'interdit à l'agent rédacteur d'une fiche de signalement d'en envoyer une copie à une organisation syndicale. Aussi, la **CGT Finances Publiques de la Somme** ne peut

que vous encourager à la contacter pour permettre un suivi effectif de votre signalement et une réelle prise en compte de celui-ci dans la prévention des risques professionnels.

Pour ce faire, contactez-nous à cette adresse : [cgt.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

### Questions diverses.

#### 1/ Situation de l'accueil de Rollin.

**La CGT Finances Publiques de la Somme** a souligné l'importance du flux à l'accueil du site et la difficulté rencontré par les agents du SIP qui viennent en renfort des collègues de l'accueil : en effet, l'essentiel des questions posées concernent les amendes, questions pour lesquelles ils ne sont pas formés.

Résultat : les collègues ne sont pas en mesure de renforcer effectivement l'accueil, les files s'allongent rajoutant de la pression aux agents d'accueils.

**La CGT Finances Publiques** a également souligné l'importance du respect du temps de pause méridienne des agents chargés de l'accueil.

La direction a indiqué qu'elle organisait justement sur ce sujet un comité de suivi ce 17 octobre après-midi. Elle a souligné l'importance de l'organisation du planning d'accueil qui permette aux agents de prendre leur pause méridienne.

#### 2/ Les frais de déplacements :

**La CGT Finances Publiques** a demandé l'application des mesures de simplifications prises en application du décret du 6 juillet 2024, celui-ci modifiant celui du 3 juillet 2006. - Vous pouvez consulter ledit décret [ici](#).

La direction a indiqué qu'elle était dans l'attente d'une note d'application de la Direction Générale.

**La CGT Finances Publiques** a demandé la validation des frais qui respecteraient ces mesures de simplification sans attendre ladite note, le décret étant applicable depuis le 8 juillet 2024.

Pour résumer :

Le décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifie les modalités de conservation et de transmission des pièces justificatives de paiement des dépenses de déplacement engagées à compte du 8 juillet 2024.

Dans l'attente d'un éventuel arrêté et de la diffusion d'une note de service, les dispositions suivantes sont d'ores et déjà applicables :

**S'agissant des frais de transport, aucun justificatif ne devra être transmis à l'appui de la demande de remboursement s'ils sont inférieurs ou égal à 30 euros ;**

**S'agissant des frais d'hébergement aucun justificatif ne devra être transmis à l'appui de la demande de remboursement mais l'agent conservera les pièces justificatives pendant un an et les communiquera en cas de demande express ;**

**S'agissant des frais de repas, aucun justificatif ne devra être transmis à l'appui de la demande de remboursement.**

### 3/ Utilisation des véhicules électriques.

**La CGT Finances Publiques** a interpellé la direction sur l'utilisation desdits véhicules et suggéré la réalisation d'un atelier d'initiation pour la prise en main de ces véhicules.

Par ailleurs, la **CGT Finances Publiques** a sollicité la réalisation d'une cartographie et d'une liste des points de recharges rapides possibles pour ces véhicules dans le département de la Somme.

La direction a émis un avis favorable à ces demandes.

### 4/ Attache-vélo à la Cité administrative.

**La CGT Finances Publiques** a demandé que soient installés des attaches-vélo en extérieur à proximité de la Cité Administrative et notamment du bâtiment C.

L'AGILE, gestionnaire du site, a sollicité Amiens Métropole sur ce point. Elle devrait donner une suite favorable à cette demande.

### 5/ Panne des WC de Rollin.

La direction a précisé qu'une canalisation s'est brisée sur plusieurs mètres à proximité du logement du gardien. Des travaux importants de terrassement sont nécessaires. Un devis a été demandé à trois entreprises. Une entreprise doit venir pour réaliser un devis. La direction est en attente du passage des deux autres entreprises.

### 6/ Mise à jour des référents protection juridique sur Ulysse 80.

**La CGT Finances Publiques** de la Somme a demandé la mise à jour d'Ulysse 80 quant aux coordonnées des référents protections juridiques.

### Les élus CGT présents.

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Nicolas Plouard (Titulaire)

Manuela Goujjane (Suppléante)



LA CGT FINANCES PUBLIQUES  
SA FORCE C'EST  
VOUS

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)